

---

## Règlement du concours

---

Concours : Des cyber-escrocs dans ma région ?

Fin novembre 2023 débutait le premier volet de la campagne de sensibilisation « Démasque ton escroc sans accroc ». Cette campagne cible les escroqueries en ligne, les risques et dangers, ainsi que la marche à suivre en cas de suspicion ou préjudice.

Dans le cadre du second volet, la zone de police de Gaume (composée des communes de Chiny, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Tintigny et Virton) organise un concours, dont les conditions d'utilisation sont reprises ci-dessous.

### **Art. 1 : Conditions de participation**

Tout·e citoyen·ne belge peut participer au concours. La zone de police de Gaume étant frontalière à la France et proche du Grand-Duché de Luxembourg, tout·e citoyen·ne· ressortissant·e de ces deux pays peuvent également participer.

Le concours est uniquement accessible aux personnes de 16 ans et plus.

Pour des raisons évidentes d'équité, toute personne travaillant au sein de la zone de police de Gaume ne peut y participer, de même que tous les membres vivant sous le même toit que ces personnes.

La participation à ce concours implique pour les personnes, l'acceptation de l'ensemble des conditions présentes dans ce règlement, ainsi que la soumission de certaines données personnelles telles que prénom, nom, date de naissance, adresse mail, numéro de téléphone ou GSM. Les intérêts de cette récolte sont d'une part, de s'assurer de la réelle existence des participant·e·s ainsi que du respect de la condition liée à l'âge ; et d'autre part, de recontacter les gagnant·e·s.

Attention, une seule participation par personne est autorisée, à défaut, la personne ne fera pas l'objet d'une sélection. L'identité des gagnant·e·s fera l'objet d'une vérification ; en effet, une pièce d'identité devra être présentée lors de la remise du gain.

### **Art. 2 : Description du concours**

Pour participer au concours, il est nécessaire de répondre à l'ensemble du questionnaire mis à disposition. Celui-ci porte sur l'ensemble des capsules vidéos postées sur le site Internet de la zone de police de Gaume, la page Facebook, et la chaîne YouTube depuis le 11 janvier dernier. A ces questions,

s'ajoutent une concernant la zone de police, et une question subsidiaire permettant de départager les gagnant-e-s, relative au nombre de participant-e-s.

Le questionnaire est accessible sur le site Internet, le lien est également partagé sur la page Facebook. Afin d'augmenter leurs chances d'être sélectionné-e-s, il est demandé aux participant-e-s de partager la publication du concours sur leur profil Facebook, en mode "public", ils auront alors l'opportunité de répondre une seconde fois à la question subsidiaire.

### **Art. 3 : Protection des données personnelles**

Un traitement des données personnelles est effectué uniquement dans le cadre de ce concours.

Les données récoltées ne seront en aucun cas transmises à des sociétés de sponsoring et de marketing qui pourraient les utiliser à des fins publicitaires.

Les données récoltées seront conservées au maximum 2 semaines après la fin du concours. Cependant, certaines données anonymisées pourraient être utilisées à des fins statistiques par les services de la zone de police de Gaume.

Les participant-e-s à ce concours, ne sont et (ne seront) aucunement lié-e-s à la police, ni à ses missions locales.

Il importe aux services de la zone de police de Gaume de respecter les droits des participant-e-s et de suivre scrupuleusement le RGPD, notamment l'art.6 §1 f), relatif à la licéité du traitement : *"le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant. Ce point ne s'applique pas au traitement effectué par les autorités publiques dans l'exécution de leurs missions."*

Les personnes concernées, c'est-à-dire les personnes dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement effectué dans le cadre de ce questionnaire, disposent de plusieurs droits :

- **le droit à l'information** : en vertu de l'obligation de transparence, les services de police sont tenus de fournir à la personne concernée des informations sur le traitement de ses données à caractère personnel. Le présent règlement en fait objet.
- **le droit d'accès** : la personne concernée a le droit d'accéder aux données à caractère personnel la concernant et communiquées par ses soins aux services de police via le questionnaire du concours. Le présent règlement en fait mention à l'art. 8.

- le droit à la rectification : la personne concernée peut demander d'actualiser ou de rectifier les données incorrectes, inexactes ou incomplètes.
- le droit à l'effacement : la personne concernée a le droit d'obtenir l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant. Ce droit n'est cependant pas absolu.
- le droit de retirer son consentement : dans le cas où le traitement des données à caractère personnel est fondé sur le consentement, la personne concernée peut, à tout moment, retirer son consentement. En retirant son consentement ou en faisant valoir son droit à l'effacement, le participant renonce à sa participation au concours.

#### **Art. 4 : Durée du concours**

Le concours se déroulera du 12 avril 2024 (08h00) au 2 mai 2024 (à 23h59). La zone de police décline toute responsabilité en cas de problème technique rendant impossible la participation au concours. En cas de problème technique, la durée de participation ne s'en trouvera par ailleurs pas modifiée.

#### **Art. 5 : Sélection des gagnant·e·s**

La zone de police de Gaume assurera la sélection des personnes remportant les récompenses, selon l'exactitude des réponses apportées aux différentes questions, tout en prenant en compte les données relatives à ux question·s subsidiaire·s. Pour celle·s-ci, les résultats les plus proches seront retenus.

S'il devait y avoir une·des égalité·s, un·des tirage·s au sort sera·seront réalisé·s pour départager les personnes.

- En cas de tirage au sort entre deux personnes : la personne tirée au sort remportera le prix correspondant à la place mise en jeu dans le classement et l'autre personne recevra le prix suivant ou, aucun prix si celle-ci est finalement classée onzième.
- En cas de tirage au sort entre plus de deux personnes : la personne tirée au sort remportera le prix correspondant à la place mise en jeu dans le classement. Pour les autres, il faudra soumettre à nouveau un tirage au sort afin de départager les personnes suivantes qui remporteront le prix à la place suivante mise en jeu dans le classement (cf. paragraphe ci-dessus).

#### **Art. 6 : Récompenses attribuées au concours**

Les lauréat·e·s recevront :

- de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>e</sup> place: une bouteille isotherme personnalisée avec le logo de la campagne;
- de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> place: un sac personnalisé;

- de la 8<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> place: une tasse personnalisée.

Les récompenses seront à venir chercher, sur rendez-vous au poste de police d'Etalle (Lenclos 126, B-6740) dans un délai de 15 jours, après contact avec la Cellule Management et Communication (zp.gaume.management@police.belgium.eu). Passé ce délai, et sans arrangement convenu, les gains sont réputés perdus. Aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par la zone de police de Gaume.

#### **Art . 7 : Annonce des résultats**

Les gagnant-e-s seront personnellement contacté-e-s, dans un délai de 3 jours ouvrables, par la Cellule Management et Communication de la zone de police de Gaume, par courriel ou par téléphone; et en aucun cas, par les réseaux sociaux.

#### **Art. 8 : Réclamations**

Le·a citoyen·ne peut, à sa convenance, solliciter le droit d'accès, de rectification, d'effacement direct de ses données personnelles via le responsable de traitement, en s'adressant à:

##### **Zone de police de Gaume**

Lenclos 126

6740 Etalle

Tél: 063/21.47.55

E-mail :zp.gaume.dpo@police.belgium.eu

Le droit d'accès indirect du·e la citoyen·ne peut quant à lui, être sollicité auprès de l'organe de contrôle à l'adresse:

##### **Organe de contrôle de l'information policière**

Rue de Louvain 48

1000 Bruxelles

E-mail: info@organedecontrôle.be

L'Organe de contrôle se chargera de procéder aux vérifications auprès du responsable de traitement.

Par ailleurs, la zone de police de Gaume décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration ou de tout autre problème quelconque en lien avec les récompenses attribuées.

La responsabilité de la zone de police de Gaume ne saurait être engagée en cas de préjudice, de perte ou de déception subis par une personne du fait qu'elle participe ou qu'elle ne peut participer au concours.

Pour toute question relative aux résultats, un message peut être adressé avant le 14<sup>e</sup> jour suivant la date de clôture du concours à l'adresse [zp.gaume.management@police.belgium.eu](mailto:zp.gaume.management@police.belgium.eu)

Pour toute autre information concernant la Zone de Police de Gaume, vous pouvez vous rendre sur notre site internet : <https://www.police.be/5299/>.

**Art. 9 Litiges**

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'ARLON sont compétents.

Fait à Etalle, le 10 avril 2024